

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du mercredi 4 mars 2026 à 19h30.

Date de convocation : 26 février 2026.

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Fabrice THERVILLE, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT (arrivée à 20 heures), Marie-Claude POTTIER, Laure SEYDOUX, Corinne MERLIN, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU, Marie-France AULAS.

M. Bernard FAVRE arrivé à 19h35 n'a pas participé aux délibérations 2026/0403/005 et 2026/0403/006.

Excusé(es) : MM. Willy BONFY, Benoît MEILHAC, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER jusqu'à son arrivée à 20 heures.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2026 ;
- Approbation du compte administratif 2025 ;
- Approbation du compte de gestion 2025 ;
- Affectation de résultat ;
- Fixation des taux d'imposition des taxes communales 2026 ;
- Vote du Budget Primitif 2026 ;
- Attribution des subventions aux associations ;
- Subvention au CCAS ;
- Subvention pour le voyage scolaire 2026 ;
- Ecole de musique : demande de Fonds de concours MBA ;
- Projet de voirie 2026 ;
- Avenant à la convention avec le CLEM ;
- RODP Enedis ;
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Marie France AULAS comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS.

2026/0403/005 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2026.

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/006 – Approbation du compte de gestion 2025.

Le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion dressé par Monsieur Henry FONTANY, Trésorier du service de gestion comptable Mâcon et amendes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion accompagné des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à réaliser et à recouvrer, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur Henry FONTANY, Trésorier de Mâcon municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/007 – Approbation du compte administratif 2025.

Monsieur Jean André GUILLERMIN, Adjoint en charge des Finances, présente au vote du Conseil municipal le compte administratif 2025 établi par le Maire, qui se traduit par le résultat suivant :

➤ **en section de fonctionnement :**

- en dépenses : 1 204 835.57 €

- en recettes : 1 369 850.80 € *soit un excédent de 165 015.23 €*

➤ **en section d'investissement :**

- en dépenses : 406 516.22 €

- en recettes : 269 454.74 € *soit un déficit de 137 061.48 €*

Après présentation, le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GUILLERMIN, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2025 à l'unanimité des présents.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/008 – Affectation du résultat 2025.

M. Robert LUQUET, constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 936 599.90 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		165 015.23 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		771 584.67 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		936 599.90 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-89 357.98 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-235 021.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-324 378.98 €
AFFECTATION = C	=G+H	936 599.90 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		324 378.98 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		612 220.92 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, décide d'affecter le résultat comme suit :

+ 612 220.92 € reportés en fonctionnement au R 002 (*recettes de fonctionnement*).

- 89 357.98 € reportés en investissement au D 001 (*déficit d'investissement*),

+ 324 378.98 € reportés en investissement au R 1068 (*recettes d'investissement*) afin de couvrir le déficit d'investissement des restes à réaliser.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/009 – Fixation des taux d'imposition des taxes communales 2026.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes.

Le conseil municipal,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatif aux impositions directes locales et à leur vote,

Après discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation (TH) : 9.98 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.80 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 37.77 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

M. Bernard COTTIN indique que la valeur locative augmente de 0.8% cette année. Il fait un point sur les taux pratiqués dans les communes alentours. M. Jean André GUILLERMIN précise que la dernière augmentation a eu lieu en 2005.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/010 – Vote du budget primitif 2026.

Robert LUQUET présente au Conseil municipal une proposition de budget pour l'année 2026 qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement : en dépenses et en recettes à 1 913 341.92 €.

- en section d'investissement : en dépenses et en recettes à 977 866.98 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité la proposition du Maire et adopte le budget 2026.

M. Loïc COLTEL explique que la future municipalité disposera d'un budget déjà établi, mais qu'il sera possible de modifier le budget si cela est nécessaire. Les élus échangent ensuite sur divers points.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/011 – Attribution des subventions aux associations - Année 2026.

Sur proposition de la commission « communication, économie, culture et animation », le Conseil municipal procède à la répartition des subventions aux associations, selon le tableau annexé.

La répartition tient compte du bilan donné par chaque association, de ses projets, de sa trésorerie et de l'aide apportée par la commune sous des formes diverses (mise à disposition de locaux, de terrains, prise en charge de l'éclairage, du chauffage). Mme Sophie DUMONTEL indique que certaines associations ne demandent pas de subvention et que d'autres ont des besoins spécifiques. Elle précise que la commission a accordé une subvention aux associations extérieures à la commune uniquement si une personne de la commune est concernée par l'association, cela concerne 2 associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la répartition et le montant total des subventions fixées à 26 809.55 € selon le tableau joint à la présente délibération,

- Dit que les montants seront imputés sur les crédits inscrits au compte 65741 du budget 2026.

Pour : 16

Contre : 0
Abstention : 0

AIDES AUX ASSOCIATIONS 2026	
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VOTEES (en €)
ADMR	1 769.90
AIDCA	11 263.00
BBL Spectacles	300
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400
Amicale du Don du sang	300
APVLC	50
Association Evidanse	400
Atelier du bout du monde	200
Bibliothèque municipale	1 200
Comité de jumelage	800
Les randonneurs du Val Lamartinien	100
Dojo Sorlinois	800
Eau Vive Animation	200
FNACA	100
Football Club	1 500
Les Jardins du Fil	500
Les Carrières de La Lie	700
Société de chasse « Le réveil »	400
Sou des Ecoles	1 150
Sport Loisirs Jeunesse Tennis	150
Team RAJE	200
SPA	1 367.65
Les Amis de Simba	800
Accueil des Charmilles	100
Les papillons blancs	100
Comité des Lycéens en Cœur	100
Association de prévention routière	50
Musival	1 609
EREA Charnay	50
Protection civile 71	100
CLEM (marche solidaire)	50
TOTAL (Associations Subventions 2026)	26 809.55

2026/0403/012 – Subventions au Centre Communal d’Action sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter la subvention au Centre Communal d’Action sociale à hauteur de 18 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l’attribution d’une subvention de 18 000 € au CCAS ;
- autorise le Maire à verser cette subvention ;
- dit que les crédits sont inscrits à l’article 657363 du budget 2026.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/013 – Projet de voyage scolaire année 2025/2026, pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a rencontré le Directeur de l'école qui sollicite la commune pour obtenir une participation financière afin d'organiser un voyage scolaire en Auvergne pour 2 classes (CE2/CM1 et CM1/CM2). Le budget prévisionnel du voyage est de 13 790.70 €.

A l'issue du débat, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De verser une participation de 45€/enfant pour ce voyage scolaire ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/014 – Demande de fonds de concours pour l'école de musique.

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif d'attribution de la subvention de Mâconnais Beaujolais Agglomération, à l'école de musique, se fait par l'attribution de fonds de concours aux communes. Il propose de solliciter l'aide de MBA au titre du fonds de concours pour le fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical, et précise que l'intégralité du montant perçu par la commune sera reversée à l'association qui gère l'école de musique.

Une convention sera établie avec MBA. Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT indique que le montant du fonds de concours MBA dépend du nombre d'élèves inscrits à l'école de musique.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté,
- D'autoriser le Maire à :
 - Signer le dossier de demande de fonds de concours ;
 - Signer les conventions afférentes ;
 - Signer tout acte et document afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2026/0403/015 – Projet de voirie 2026.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le programme des travaux de voirie au titre de l'année 2026. Il précise que les travaux concernent principalement la montée du Mollard ainsi que le carrefour Chemin des Allemands. Le coût global de cette opération s'élève à 68 420.00€ HT, soit 82 104.00€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé du projet, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté ;
- d'autoriser le Maire à :
 - signer le devis de l'entreprise COLAS afin d'effectuer les travaux ;
 - signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

M. Jacques PEREIRA fait savoir que la reprise des travaux de voirie 2025 n'a pas pu être faite pendant les vacances à cause de la météo. Il va reprendre contact avec l'entreprise afin de les reprogrammer. M. Robert LUQUET indique que des travaux de reprise du caniveau devant l'école ont été réalisés.

2026/0403/016 – Avenant n°4 à la convention de prestation de services 2023-2026 pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie Claude POTTIER et Florence CHEVASSON qui présentent les activités ainsi que le budget 2026. Mme Florence CHEVASSON fait part d'un changement important dans l'organisation du CLEM avec la mise en place de plusieurs directeurs selon les activités. M. Fabrice THERVILLE relève des problèmes récurrents dans la facturation établie par le CLEM.

Mme Marie Claude POTTIER rappelle que le montant pour l'année 2025 s'élevait à 22 187 € et présente le budget pour 2026 qui s'élève à 23 676 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°4 à la convention de prestation de services pour la direction des accueils de loisirs sans hébergement ;

- d'approuver le devis du CLEM d'un montant de 23 676 € pour l'ensemble des ALSH pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2026 à l'article 611.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

M. Robert LUQUET remercie Mme Marie Claude POTTIER et Mme Florence CHEVASSON pour le suivi de ce dossier.

2026/0403/017 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - année 2026.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est précisé par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Il informe le Conseil que le montant forfaitaire de la redevance allouée aux communes dont la population est égale ou inférieure à 2 000 habitants, est fixé à 153 €. Le plafond de la redevance a été revalorisé de 1.5983 sur la base de l'évolution de la valeur de l'indice d'ingénierie connu au 1^{er} janvier 2026. Le taux de revalorisation à appliquer, combiné à ceux des exercices précédents, étant de 59.83 %, le montant forfaitaire de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique pour l'année 2026 est égal à : $153 \text{ €} \times 1.5983 = 244.54 \text{ €}$ arrondi à 245 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à encaisser la redevance d'ENEDIS de 245 € pour la commune.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a renoncé à trois droits de préemption, et il les présente.

Eglise : M. Robert LUQUET informe que M. Vincent BRETEZ membre de la société de Campanologie a fait parvenir un rapport de pré inventaire sur les cloches suite à sa visite du 7 août dernier. Ce rapport est disponible en mairie.

Voirie : Mme Sophie DUMONTEL signale qu'une partie du mur chemin des Pommerats tombe sur la route. Après échange, M. Robert LUQUET propose de faire un courrier au propriétaire du mur.

Salle des fêtes : M. Jacques PEREIRA indique que l'entreprise débute son intervention ce jour sur la toiture de la salle des fêtes. Il explique que 2 modules ont été enlevés et qu'il a été constaté que les tuiles sous les panneaux sont cassées. Il fait savoir qu'un rendez-vous est fixé avec l'expert vendredi 6 mars à 9h00.

M. Jacques PEREIRA annonce que le contrat avec Obligation d'Achat pour le rachat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur la salle des fêtes est signé.

M. Jacques PEREIRA fait un point sur le chemin dégradé par les travaux dans la forêt entre « Nancelle » et le « Carruge du Renard ». Suite à plusieurs relances faites par M. PEREIRA, la remise en état du chemin est prévue par une entreprise locale.

M. Jacques PEREIRA fait part d'un problème d'écoulement de lisier vers les carrières de La Lie. M. Jean André GUILLERMIN indique qu'il faut prendre contact avec la DDT.

Dates :

- 14 mars 2026 à 20h00 : concert gratuit des Z'Uppercuts du conservatoire Crescent jazz Big Band à la salle des fêtes ;
- 15 mars 2026 : élections municipales ;
- 19 mars 2026 : spectacle de la scène nationale pour les écoles ;
- 19 mars 2026 à 18h45 : cérémonie au monument aux Morts ;
- 20 mars 2026 à 20h00 : conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 21h00.